

Demaret csc. 2 FICHES CRÉÉES

Nom : **Demaret** Prénoms : **Jean Baptiste** Surnoms :

ÉTAT CIVIL
Né le **12 novembre 1892** à **St Georges d'Espirauche**, canton d'HEYRIEUX, département de L'ISERE, résidant à **St Georges d'Espirauche**, canton d'HEYRIEUX, département de L'ISERE, profession de **cultivateur**, et d' **Perenet Augustine Emile** domiciliée à **St Georges d'Espirauche**, canton d'HEYRIEUX, département de L'ISERE

Marié à

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
Inscrit sous le n° **3** de la liste du canton d'HEYRIEUX
Classé dans la **1** partie de la liste en 19 **13**.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
Incorporé à Compteur au 8 Octobre 1913 (1) Arrivé au camp de Jallat de 22 classe le 9 Octobre 1913 (2) Passé au 3^e Rég^t d'art^{illerie} Col^{oniale} le 2 Novembre 1917 (3) Passé au 3^e Rég^t d'art^{illerie} Col^{oniale} à Baylly le 1^{er} juillet 1918. Classé 2^e au Somalis le 2 Août 1918 (4) Représente le 15 Janvier 1919. Débarqué à Marseille (10) M^{ort} le 28 Juillet 1919, en congé illimité de mobilisation (11) à Salon - N° 12866
Retire à **St Georges d'Espirauche (Isère)** (12) Certificat de Réserve Conditionnelle (13) Revenu au dépôt le 5 Mars 1917. Classé au 18^e Rég^t d'art^{illerie} Col^{oniale} le 1^{er} Mars 1918. (14) Reçu le 21 Mai 1917. Reçu au dépôt le 22 Juillet 1918. Affecté dans les Réserves au (15) 10 Rég^t d'art^{illerie} Col^{oniale} à Baylly le 1^{er} Octobre 1923 classé 1908 de mobilisation
Père de deux enfants (art. 58 de la loi du 1^{er} Avril 1923)
Classé au 3^e Rég^t d'art^{illerie} Col^{oniale} le 1^{er} Janvier 1918. Passé dans la position sans officier le 1^{er} Août 1927 (16) 1924, 81^{er} au 19 10 26
Passé le 22 Août 1929 classé 1906 de mobilisation
Père de deux enfants (art. 58 de la loi du 31-3-1924)

CORPS D'AFFECTATION.	NUMEROS		
	au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.	
1 2 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale}		10162	
Armée active.			
183 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale}			
3 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale} à Baylly		10462	
3 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale} (Lyon)		04899	
Armée territoriale et sa réserve.			
10 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale} à Baylly			
3 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale}			
AFFECTATIONS d'après guerre			
10 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale} à Baylly			
3 ^e Rég ^t d'art ^{illerie} Col ^{oniale}			
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D'origine. R. résidence.
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire
No remplir ce tableau que pour les hommes dont les services forment l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).			

Urmans *cse* 2 FICHES CRÉÉES

Nom : *Urmans* **Prénoms :** *Jean-Baptiste* **Surnoms :**

ÉTAT CIVIL
Né le *12 novembre 1892*, à *St Georges d'Espirauche*, canton *HEYRIEUX*, département de *L'ISERE*, résidant à *St Georges d'Espirauche*, canton de *HEYRIEUX*, département de *L'ISERE*, profession de *cultivateur*, fils de *M. Porenat* *Aurélien* *Emilio*, domicilié à *St Georges d'Espirauche*

NUMÉRO MATRICULE DU RECRUTEMENT : *181*

Classe de mobilisation : *1906 1912 1908*

SIGNALEMENT.
Cheveux *châtains*, **Yeux** *roux foncés*, **Front** *moyen*, **Nez** *rectiligne*, **Visage** *long*, Renseignements physiognomiques complémentaires : *✓*

Taille : *1* mètre *67* centimètres.
Taille rectifiée : *1* mètre centimètres.
Marques particulières : *✓*

Degré d'instruction : *2*

	CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
		au contrôle spécial.	MATRICULE ou au répertoire.
<i>Armée active.</i>	<i>2^e Rég^t Art^{ie} Coloniale</i>		<i>10162</i>
<i>Disponibilité et réserve de l'armée active.</i>	<i>18³⁰ régiment d'artillerie coloniale</i> <i>3^e rég^t d'art^{ie} Col^{ie} (Charenton)</i> <i>3^e rég^t d'art^{ie} coloniale (Loulon)</i>		<i>10462</i> <i>04899</i>

AFFECTATIONS d'après guerre
10^e rég^t d'artillerie lourde coloniale Hippo
38^e rég^t artillerie coloniale.
ARMÉE TERRITORIALE

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Dates.	Communes.	Subdivisions de région	D domicile, R résidence.

CAMPAGNES.
Contre l'Allemagne: du 2 août 1914 au 24 juillet 1919
1^{er} août 1914 - 27 février 1917
28 février 1917 - 20 janvier 1919
21 janvier 1919 - 21 juillet 1919
22 juillet 1919 - 24 juillet 1919

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Réserve...		Armée territoriale.	
1 ^{er} dans l	du au	1 ^{er} dans l	du au
<i>2^e dans l</i>	<i>, du au</i>	<i>Supplémentaires</i>	<i>dans l , du au</i>
<i>1^{er} dans l</i>	<i>, du au</i>	<i>Supplémentaires</i>	<i>dans l , du au</i>

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :
 la réserve de l'armée active. l'armée territoriale. la réserve de l'armée territoriale.

DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.
1906 A. A. U. 12e M. 1919

No remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, etc.).

25-11-1929

et libr. milit. Henri CHABRES-LAVAZELLE. - N° 1001 int.